



Répartition des frais de ménage

Par Rochat

Bonjour

Notre copropriété est composée de 4 bâtiments physiquement distincts et de 20 maisons individuelles.

La copropriété a souscrit un contrat pour le nettoyage des bâtiments.

Dans les comptes annuels la facture de nettoyage de ces bâtiments est mise dans les charges générales, donc à répartir entre tous les copropriétaires, y compris les maisons individuelles.

Cela est il normal svp ?

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-il prévu des charges spéciales par bâtiment dans le règlement de copropriété ?

Par Rochat

Oui un paragraphe y est consacré

Par yapasdequoi

Alors il faut demander au syndic de l'appliquer.

Si besoin par courrier RAR.

Et refuser d'approuver les comptes lors de la prochaine AG.

Par Rochat

Merci beaucoup

Je fais adresser une LRAR

Bonne journée